



ASSOCIATION DES AGENTS WAVE DE CÔTE D'IVOIRE (AWA-CI)

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Objet : Clarification sur la constitution d'une fédération nationale et l'imposition des frais d'agence

L'Association des Agents de Wave Côte d'Ivoire (AWA-CI), organisation autonome et responsable, porte à la connaissance de tous les Points de Vente partenaires que :

1. Constitution d'une fédération nationale des syndicats et associations des PDV de Côte d'Ivoire

Nous avons été informés de la mise en place d'une fédération nationale ayant pour objectif de chapeauter toutes les organisations du secteur d'activités.

Nous précisons clairement que l'AWA-CI n'a pris part à aucune de ces assises et n'est donc pas impliquée dans cette initiative.

2. Imposition des frais de service de proximité (100 F CFA) rebaptisés "frais d'agence"

Il a été annoncé que ces frais seront appliqués à compter du **1er novembre 2025**.

L'AWA-CI informe solennellement ses membres que **nous ne sommes pas partie prenante à cette décision**.

Mieux, nous invitons **tous les PDV partenaires de Wave** à s'abstenir d'imposer ces frais aux clients, sous peine de perdre leur agrément, et ce, **sans aucun recours possible**.

Consciente des difficultés financières et du manque de fonds de travail qui touchent la majorité des PDV, l'AWA-CI rassure ses membres qu'elle est pleinement engagée à rechercher des solutions concrètes et durables afin d'apporter une véritable lueur d'espoir dans les meilleurs délais.

Fait à Divo, le **03 octobre 2025**

Le Bureau Exécutif

AWA-CI - Pour la défense et la prospérité des PDV partenaires de Wave